

**Modèle d'attestation sur l'honneur mentionnée à l'article 2 de l'arrêté du 14 mars 2011 relatif à la rénovation des installations utilisant l'énergie hydraulique visées au 1° de l'article 2 du décret n°2000-1196 du 6 décembre 2000 et pris en application du décret 2001-410 du 10 mai 2001 approuvé par le ministre chargé de l'énergie le 13 mai 2011**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

*Installation rénovée*

Je soussigné (e), Madame/Monsieur ..... dûment habilité(e) à représenter le producteur....., exploitant de l'installation de production hydroélectrique de .....

atteste sur l'honneur que :

1- les investissements, réalisés sur une période continue de cinq ans débutant le ..... et s'achevant le .....sont conformes :

- aux montants fixés par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 14 mars 2011 relatif à la rénovation des installations utilisant l'énergie hydraulique visées au 1° de l'article 2 du décret n°2000-1196 du 6 décembre 2000 et pris en application du décret 2001-410 du 10 mai 2001 ;
- aux catégories d'investissements tels que définis à l'annexe de cet arrêté.

2- la date de mise en service de l'installation rénovée<sup>1</sup>, intervient durant la période de cinq ans précitée et au plus tôt lorsque les investissements déjà réalisés atteignent 70 % des montants d'investissements fixés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 14 mars 2011

3- le montant des investissements intègre/n'intègre pas<sup>2</sup> le montant non amorti des investissements tels que définis à l'annexe de l'arrêté précité et réalisés dans les dix dernières années précédant le dernier exercice comptable clos avant le début de la période de cinq ans précitée

Je m'engage à communiquer, à sa demande, au préfet (Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région ..... ) la présente attestation et les justificatifs correspondants aux investissements précités y compris les justifications du montant non amorti des investissements réalisés dans les dix dernières années, pendant une durée de cinq ans après la fin de la période retenue pour la prise en compte des investissements.

Daté et signé  
Le producteur

<sup>1</sup> Date de mise en service de l'installation de production d'électricité : le ... /...../.....ou prévue le ... /...../.....

<sup>2</sup> Barrer la mention inutile